



6. Rapport moral

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Rapport moral

Cliquez sur le lien suivant pour regarder la vidéo :

<https://youtu.be/wNe12GymPwI>



Mesdames, messieurs, chers amis,

2020, une année cynégétique perturbée par la pandémie

Si la saison 2019-2020 avait été quelque peu écourtée en ce qui concerne le sanglier puisque la première phase de confinement nous avait empêché de chasser au mois de mars, la saison 2020-2021 aura vu également la Covid-19 perturber l'activité cynégétique.

J'ai décidé cette année d'enregistrer mon rapport moral afin que chacun d'entre vous puisse retrouver cette proximité qui nous lie normalement lors de cet exercice.

Le deuxième confinement réduisait les déplacements à 1 km autour de son habitation durant 1 heure. A part quelques privilégiés, une grande majorité des chasseurs charentais devaient, la mort dans l'âme, remiser leurs armes au râtelier. La situation devenait catastrophique quand on songe que les sangliers ne pouvaient plus être prélevés. Heureusement, les interventions de nos représentants nationaux auprès du ministère, faisaient entrer la régulation des ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) dans les actions découlant de missions d'intérêt général. Ainsi, nous avons pu, dans le respect strict des gestes barrières : fermeture des cabanes de chasse, port obligatoire du masque, respect de la distanciation lors des consignes... continuer à prélever les grands animaux.

Etant moi-même chasseur de petit gibier, je comprenais la frustration éprouvée par certains, de se voir interdire l'exercice de notre passion. Nous n'étions pas les seuls puisque toutes les autres activités de pleine nature étaient soumises au même régime. L'aberration voulait que les grands magasins, les transports en commun, la plupart bondés restaient ouverts, alors que la chasse individuelle en plein air nous était interdite. Autre paradoxe c'est, qu'aujourd'hui, on reconnaît qu'à l'extérieur, il y a peu de chance d'être touché par le virus !

La tentation était grande de fustiger ceux qui étaient autorisés à prélever. Certains, inconscients, prônaient le boycott des actions de régulation... Ne nous trompons pas de cible. La jalousie entre nous n'est pas de mise. Au contraire, cela a été l'occasion aux chasseurs de petit gibier de venir renforcer les équipes de grand gibier et je voudrais ici les remercier.

Le monde de la chasse offre une diversité dans ses pratiques mais cette activité doit rester une et indivisible et montrer sa parfaite unité pour contrer les multiples attaques dont elle fait l'objet. En effet, jamais elle n'a eu à subir autant d'assauts, de ceux qui la décrient, qu'en ce moment. Nous assistons à un déferlement de haine de la part de nos ennemis que ce soit sur les réseaux sociaux, les médias ou sur le terrain avec des actes d'entrave à la chasse de plus en plus nombreux. Ils ne se cachent plus et ils opèrent au grand jour, n'hésitant pas à employer la violence.

La stratégie est sournoise car elle consiste à saper petit à petit l'édifice cynégétique sans jamais l'attaquer réellement de front. Cela a commencé avec l'interdiction de la chasse à la glu. Chasse traditionnelle pratiquée dans 5 départements du sud de la France par une poignée de passionnés, il y avait peu de chance que cela provoque une rébellion de l'ensemble des chasseurs. Ensuite vint la suspension de la chasse à la tourterelle. Le RIP (Référendum d'Initiative Populaire) était lancé par un journaliste et quelques chefs d'entreprise en vue, repris par un peu plus d'une centaine de parlementaires. Dans les nombreuses interdictions proposées, figure la suppression de la chasse à courre. Ne nous y trompons pas non plus, si nous laissons filer quelques-unes de ces manières de chasser, sous prétexte qu'elles sont pratiquées par peu d'adeptes, alors, demain, soyez-en assurés, nous ne chasserons plus.

D'autres menaces pèsent sur notre activité : la suppression de la chasse le dimanche qui fait régulièrement l'objet de sondages dans les médias, l'interdiction d'avoir des cartouches de plomb dans son arme, comme sur soi, dans un rayon de 100 m autour d'un point d'eau... La machine de destruction est enclenchée.

Les dernières semaines, les derniers jours que nous venons de vivre ne doivent pas être occultés ni oubliés. La perte des gluaux, les attaques incessantes contre les chasses traditionnelles et tout particulièrement à l'encontre de la vénerie, la proposition de loi VILLANI, le Référendum d'Initiative Partagée (RIP) pour les animaux... toutes ces initiatives témoignent d'une montée en puissance dans la société, chez certains élus et surtout dans les corps de l'état d'une volonté de supprimer ce qu'est la chasse aujourd'hui en France, plus qu'un sport, plus qu'un loisir, un véritable art de vivre, une tradition séculaire ancrée dans nos territoires ruraux.

Attaquer certains pans minoritaires de la chasse française est désormais la stratégie déployée. Détricoter notre édifice en opposant les chasseurs entre eux, en ne laissant que d'infimes marges de manœuvre pour négocier dans les départements lors de ces différents confinements sont autant de signaux négatifs et dangereux envers tous les chasseurs de l'hexagone.

Dernier élément en date, la campagne de dénigrement lancée par la Fondation Brigitte BARDOT au niveau national avec un slogan accrocheur : « Chasseurs, sauvez des vies, restez chez vous ». En Charente, ces panneaux sont déjà visibles sur Angoulême, Châteaubernard, Champniers, Cognac, Gond Pontouvre, La Couronne, Roulet Saint Estèphe, le Grand Angoulême, l'agglomération de Cognac...

C'est une grande première pour les chasseurs d'être ainsi pris pour cible, mais nous avons tous compris que ce n'est que le début d'une nouvelle ère : celle de l'apologie de la stigmatisation et de l'incitation à la violence, à la haine contre une activité, la nôtre, pourtant légale et reconnue par l'Etat. En faisant un parallèle malsain et en utilisant les codes couleur de la campagne de communication du gouvernement face à la Covid-19, la Fondation Brigitte BARDOT atteint aujourd'hui le point de non-retour.

La Fédération Nationale des Chasseurs fortement mobilisée sur ce dossier a engagé plusieurs recours juridiques pour dénigrement à l'encontre de la communauté cynégétique. Comme se plaît à le dire notre président national, Willy SCHRAEN : « *Chacun peut avoir ses idées, chacun peut les défendre, mais il y a des lignes rouges à ne pas dépasser, ça s'appelle la démocratie. L'ordre public continuera à se fragiliser d'avantage, si on laisse cette militante extrémiste des animaux continuer à semer la haine entre les hommes...* »

Face à elle, notre union, notre solidarité, notre volonté de défendre la chasse dans son entier, sans privilégier ses particularismes, doivent prévaloir.

Le sanglier toujours et encore

Nous n'avons jamais autant prélevé de sangliers que cette saison, plus de 6 650, chiffre le plus haut jamais enregistré dans notre département. Le montant des dégâts sera sans doute équivalent à celui de l'année passée : 270 000 € indemnisés aux agriculteurs somme à laquelle il faut ajouter les frais administratifs de gestion des dossiers ainsi que les frais d'expertise, supportés, je le rappelle, uniquement par les seuls chasseurs. Si nous nous situons à un haut niveau dans ce domaine, la situation n'est pas encore catastrophique ni désespérée, mais il faut réagir avec vigueur, sans tarder, pour garder la maîtrise de ce dossier et contenir les populations de suidés à un niveau acceptable par tous, chasseurs et agriculteurs.

Un plan d'actions sanglier, a été mis en place par la commission grand gibier sous l'égide de Joël BEAULIEU et Cécile CHALAND. Il a été validé par le Conseil d'Administration, par Madame la Préfète, par la Direction Départementale des Territoires et par la Chambre d'Agriculture.

Si nous sommes réactifs, et partageons la volonté commune de diminuer drastiquement les populations dans les secteurs charentais où la situation est difficile, alors, l'objectif inscrit dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024, celui d'arriver à un maximum de 4 000 prélèvements par an pourra être atteint.

L'ensemble des chasseurs charentais ne peut et ne doit pas supporter les effets engendrés par l'inconséquence de certains des leurs qui laissent impunément se développer le sanglier sur leurs territoires. Quand rien n'est fait, les populations deviennent trop importantes, la chasse est débordée et ne suffit plus à la régulation.

Ne tombons pas dans la situation que connaissent certains départements voisins qui se voient, aujourd'hui, dans l'incapacité d'enrayer l'évolution galopante de la bête noire, mettant en grand danger leurs finances.

Au niveau national, des négociations avec notre ministère de tutelle sont en cours. Notre président national Willy SCHRAEN se bat pour qu'une partie significative du coût engendré par le sanglier soit pris en charge par l'état. Nous ne devons plus, seuls, assumer cette dépense. Si les négociations aboutissent, ce sera une bouffée d'oxygène apportées aux finances fédérales.

Concernant les autres espèces de grands gibiers qui, dans une moindre mesure, ont aussi un impact négatif sur le milieu agricole, la mise en place des ICE (Indices Cynégétiques d'Abondance) qui vont être déployés sur l'ensemble du département, va nous permettre, non pas de quantifier les populations de chevreuils et de cerfs, mais d'en évaluer le dynamisme et ainsi de proposer des plans de chasse en adéquation avec cette dynamique. Le chevreuil comme le cerf peuvent occasionner des dégâts sur la vigne comme sur la forêt.

Au contraire du sanglier, pour ces deux espèces, les courbes de prélèvements tendent à s'infléchir. Sommes-nous face à une démobilisation des chasseurs, attirés par d'autres chasses plus attractives à leurs yeux ou bien à une réelle baisse des populations ?

L'étude des ICE pourra nous permettre d'apporter une réponse scientifique à cette interrogation. Si le chevreuil occupe l'ensemble du territoire charentais, le cerf, quant à lui, reste une espèce marginale. S'il peut être géré dans ses lieux d'implantation historique, le développement de ses populations n'est pas souhaitable dans certains secteurs de grande culture. Soyons attentifs à ce que leur développement, n'engendre pas des dégâts importants qui viendraient s'ajouter à ceux du sanglier.

Le petit gibier, un avenir pour la chasse charentaise

Si le grand gibier, dans sa gestion au quotidien, nous occupe beaucoup, nous ne négligeons pas, pour autant, le petit gibier. Gérard KÜHN, président de la commission biodiversité et aménagement des territoires, Frédéric MAHE, Emmanuel GUILLEMET et les membres de la commission ont planché sur un nouveau projet associatif petit gibier axé, cette fois, sur le faisans commun. Il se veut encore plus ambitieux que les précédents.

Cette fois, l'ambition est de retrouver voire de reconstituer des populations de faisans naturels sur le territoire charentais, allant au-delà d'une simple amélioration des lâchers qui passait par des lâchers de pouillards en été. Ces premiers projets ont permis, sur certains territoires, d'obtenir de bons résultats quant à la présence continue d'oiseaux sur les territoires.

Ce travail sur le petit gibier sédentaire est primordial si nous voulons conserver nos chasseurs, voire renforcer la pérennité de notre activité et de nos sociétés de chasse en attirant de nouveaux adeptes. En effet, les nouveaux chasseurs plébiscitent, à une très large majorité, cette chasse individuelle ou avec quelques amis, avec leur(s) chien(s), sans les contraintes imposées aux chasseurs de grand gibier, contraintes générées par la sécurité.

Travailler sur la réimplantation de souches sauvages passe, obligatoirement, par une amélioration du biotope. L'écocontribution, mise en place dans le cadre de la réforme de la chasse, nous permet de financer des actions, en partenariat avec les agriculteurs, pour créer des aménagements favorables à la petite faune.

De l'implantation de jachères environnementales, en passant par les CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates), les cultures inter-rangs dans le vignoble, la plantation de haies, le maintien des chaumes... nous sommes à même de financer nombre d'opérations sur le terrain. « Les chasseurs premiers écologistes de France » n'est pas un slogan galvaudé !

De plus, dans le cadre de l'opération « Budget participatif 16 », lancée par le Conseil Départemental, une des actions que nous présentions « Les chemins ruraux cœurs de biodiversité » a été plébiscitée par les charentais. Les discussions sont en cours avec les services

techniques du département concernant le choix des sites retenus. Nous allons passer, très rapidement, à la phase de réalisation concrète sur le terrain. Des aménagements sont prévus pour mettre en valeur ce patrimoine naturel, mémoire de notre histoire charentaise.

Pour compléter ce travail sur le petit gibier de plaine, un projet colvert est en cours d'élaboration. Les nombreux cours d'eau qui coulent sur nos territoires offrent un biotope favorable à l'introduction de cette espèce. La commission travaille sur ce nouveau projet et nous espérons le voir aboutir dans les prochaines années.

Je ne saurais clore ce chapitre sur le petit gibier sans parler du lièvre. Le « capucin » se porte bien. Les comptages effectués annuellement, révèlent un accroissement des populations au grand bonheur des amateurs de belles menées. L'aménagement des territoires, une gestion rigoureuse de l'espèce, peuvent expliquer ce retour en force.

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous retourner les carnets de prélèvement lièvre. Merci à tous ceux qui font cet effort. Grâce aux données récoltées, aux comptages effectués sur vos territoires, le service technique de la Fédération, après un bilan, pourra vous proposer des pistes de gestion.

En ce qui concerne les espèces migratrices, j'évoquerai ici la palombe et la bécasse, la saison 2020-2021 a été tronquée. La chasse du mois de novembre a été quasi inexistante, dû au confinement. Quand on travaille toute l'année à l'entretien de sa palombière, je partage la déception des paloumayres qui n'ont pas pu profiter des passages automnaux.

Les bécassiers ont eu plus de chances car, une fois le confinement allégé puis levé, ils ont pu reprendre le chemin des bois. Je rappelle que, concernant cette espèce, le retour du carnet de prélèvement est obligatoire sous peine de ne pas s'en voir distribuer un la saison suivante. La stricte application de la loi nous a permis la saison dernière d'atteindre pratiquement les 70 % de retour. Nous pouvons encore faire mieux ! La connaissance des tableaux de chasse est primordiale si nous voulons, demain, continuer à chasser et à prélever cet oiseau.

Le pôle formation, une montée en puissance

Les activités fédérales sont maintenant regroupées en trois pôles : grand gibier, petit gibier et migrateurs, formation. Si les deux premiers accaparent une bonne partie du travail de nos personnels, le pôle formation ne doit pas être à la traîne et passer pour le « parent pauvre » au sein de la fédération. Nous avons souhaité qu'il en soit autrement.

Une réorganisation interne a permis d'identifier les moteurs de ce pôle. Gérard MOINARD du côté des élus et Franck PAPILLAUD du côté des personnels ont été désignés par le Conseil d'Administration pour gérer toutes les activités inhérentes à ce pôle. Que ce soit au niveau de la formation des candidats au permis de chasser, des formations sécurité, des formations particulières telles que la chasse à l'arc, les piégeurs ou les gardes-particuliers, les directeurs de battues... la Fédération a un rôle prépondérant à jouer. Maintenant la gestion de l'organisation, les modules de formation ont été revus pour monter encore plus en efficacité.

Cette nouvelle organisation destinée à rationaliser le travail était particulièrement importante car, à partir de 2021, tous les dix ans, l'ensemble des chasseurs devra assister à une session de formation sur une demi-journée. Pour l'instant, si les grandes lignes de cette formation sont connues, les derniers détails ne sont pas encore actés.

Pour notre département, c'est environ 1 000 chasseurs, tous les ans, qui devront être formés.

Je voudrais remercier tous les encadrants de ces formations, qu'ils soient professionnels ou bénévoles qui s'investissent pleinement dans cette mission, permettant de réunir toutes les conditions pour qu'à chacune des sessions proposées, les candidats soient accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Grâce à leur dévouement, les formations ont pu être maintenues, même pendant la période difficile que nous vivons actuellement avec toutes les contraintes imposées, qui permettent à chacun, candidats et encadrants, de participer à ces formations dans un climat de sécurité.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente, forte de ces 11 000 membres, fait partie des grandes associations du département et contribue au maintien du tissu social dans nos territoires ruraux. Elle a tissé de nombreux partenariats avec d'autres structures qui gravitent autour de la chasse.

J'évoquerai d'abord la DDT (Direction Départementale des Territoires), avec qui les échanges sont nombreux. Sur un certain nombre de dossiers, les rencontres, les discussions permettent souvent d'arriver à un consensus, même si quelquefois certains d'entre eux sont difficiles.

Nos relations sont également très bonnes avec le monde agricole. N'oublions jamais que nous chassons sur leurs terrains. Nos destins sont liés. Le Président de la Chambre d'agriculture est un interlocuteur très privilégié. Des problématiques peuvent surgir. C'est ensemble que nous devons trouver des solutions.

Je tiens également à remercier la région Nouvelle-Aquitaine, à travers son président, Alain ROUSSET, auquel nous faisons appel pour financer un certain nombre de projets. Chasseur lui-même, il a une oreille attentive à tout ce qui touche cette activité.

Un grand merci également au Conseil Départemental de la Charente. Son lancement de l'opération « Budget participatif 16 » a permis à la Fédération de présenter deux projets qui ont été plébiscités par les votants. J'ai déjà évoqué « Les chemins ruraux cœur de biodiversité » auquel il faut ajouter « le recyclage des munitions ». Des contacts sont en cours entre les différents services pour aborder la phase concrète de réalisation de ces deux projets.

Pour conclure, je m'adresse à vous, chasseresses et chasseurs charentais. En ces temps difficiles que nous traversons, où notre activité est décriée par une intelligentsia parisienne, en ces moments de doute générés par la pandémie qui touche notre pays, au-delà de nos différences, au-delà de nos pratiques, rassemblons-nous pour défendre nos valeurs communes, prônons une éthique sans faille dans l'accomplissement de notre loisir, montrons à travers nos réalisations le rôle essentiel que nous jouons dans la vie du monde rural.

Portons haut et fort notre fierté d'être chasseur.

Résolution n°6 : approbation du rapport moral

Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ?

RAPPORT MORAL

44 Assemblée générale 2021

Résolution n°6 : approbation du rapport moral

Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ?

